



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Gérald CRESPEL, Marie-Line RABILLER

### ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNEREAU, Michelle DEQUIDT, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

### **DELIBERATION 2023-06-25**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)**

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h2>Accusé de Réception</h2> <p>LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044</p> <p>Identifiant de l'acte : 044-264400342-20230627-20230625-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/06/2023</p>
--	--

**DELIBERATION 2023-06-25**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)**

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Il est proposé au Conseil d'administration :

- ♦ considérant que le compte administratif et le compte financier présentent un excédent qu'il convient d'affecter,
- ♦ constatant que le compte financier présente :
  - ✓ un résultat d'exploitation de : 98 158,50 € au titre de la gestion 2022,
  - ✓ un résultat antérieur reporté de : 209 195,38 €
- ♦ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ⇒ Report à nouveau pour : **307 353,88 €** affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2023.

**Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 30 juin 2023  
Publié le 04 juillet 2023